



# Règlement de l'institution

---

JARDIN D'ENFANTS « LES PETITS LAMAS »

Route de Morges 18b, 1304 Cossonay-Ville

076 535 25 69

[info@lespetitslamas.ch](mailto:info@lespetitslamas.ch)

[www.lespetitslamas.ch](http://www.lespetitslamas.ch)

1.	Cadre général .....	2
2.	Horaires d'ouverture .....	2
3.	Déroulement d'une journée .....	3
4.	Horaires d'arrivée et de départ des enfants.....	4
5.	Fréquentation .....	4
6.	Inscriptions.....	5
7.	Dépannages.....	6
8.	Adaptation.....	6
9.	Affaires personnelles.....	7
10.	Petit-déjeuner et collations .....	8
11.	Allergies .....	8
12.	Absences et maladie .....	9
13.	Tarifs .....	10
14.	Facturation .....	11
15.	Résiliation.....	11
16.	Divers .....	12
17.	Contact .....	12

## Règlement de l'institution destiné aux parents (2024-2025)

### **1. Cadre général**

« *Les Petits Lamas* » est un jardin d'enfants privé, non-subventionné et au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE).

Elle accueille des enfants dès l'âge de 2 ans et demi révolus (2 places par jour pour les petits dès 24 mois, dans la mesure des places disponibles).

### **2. Horaires d'ouverture**

**Lundi :** 7h30 - 12h00 / 14h00 – 18h00

**Mardi :** 7h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00

**Mercredi :** fermé

**Judi :** 7h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00

**Vendredi :** 7h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00

L'année scolaire 2025-2026 débute le 18 août 2025 et se finit le 24 juillet 2026. Le jardin d'enfants est ouvert 45 semaines par année, à l'exception des jours officiels fériés du Canton de Vaud, ainsi que pendant les vacances suivantes :

- Vacances de Noël : du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026
- Relâches : du 14 au 22 février 2026
- Vacances de Pâques : du 3 au 12 avril 2026
- Vacances d'été : du 25 juillet au 16 août 2026

### 3. Déroulement d'une journée

<b>7h30 – 8h30 :</b> Arrivée des enfants	Accueil
<b>8h30 – 9h00 :</b> Accueil	Salutations, chansons, explications de la journée, etc.
<b>9h00 – 10h00 :</b> Activités	Promenades, bricolages, jeux libres, etc.
<b>10h00 – 10h30 :</b> Collation du matin	Fruits et eau
<b>10h30 – 11h30 :</b> Activités	Promenades, bricolages, jeux libres, etc.
<b>11h30 – 12h00 :</b> Départs des enfants	Début des départs
<b>14h00 – 14h30 :</b> Arrivée des enfants	Accueil
<b>14h30 – 15h30 :</b> Activités	Promenades, bricolages, jeux libres, etc.
<b>15h30 – 16h00 :</b> Goûter	Fruits, biscuits, produits laitiers ou compote, eau.
<b>16h00 – 17h30 :</b> Activités	Promenades, bricolages, jeux libres, etc.
<b>17h30 – 18h00 :</b> Départs des enfants	Début des départs

## **4. Horaires d'arrivée et de départ des enfants**

Le matin, les parents peuvent amener leur enfant **de 7h30 à 9h00** et l'après-midi **de 14h00 à 14h30**, pour une meilleure organisation des activités.

Les départs des enfants le matin se font **à partir de 11h30** et l'après-midi **à partir de 17h30**.

## **5. Fréquentation**

### 5.5 Dépannages

La fréquentation est déterminée à l'avance, en fonction du choix des parents et des places disponibles. Elle est hebdomadaire et fixe, à l'exception des éventuels accueils ponctuels, dépannages et accueils d'urgence. Les enfants peuvent fréquenter le jardin à la demi-journée ou à la journée (détails dans l'onglet des tarifs).

Les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre d'arrivée et confirmées dans la mesure du possible, selon vos souhaits.

Les demandes de changement de temps de fréquentation peuvent être acceptées en fonction des places disponibles. Une demande par écrit doit alors être faite, au moins un mois à l'avance.

## 6. Inscriptions

Pour inscrire un enfant, les parents peuvent prendre contact avec la responsable par mail ou imprimer le formulaire d'inscription directement depuis le site internet. Pour inscrire un enfant, les documents peuvent être envoyés **par mail** ou déposés dans la **boîte aux lettres**.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et dès la réception :

- du bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- des frais d'inscription
- des copies des assurances RC et maladie

Afin que l'inscription soit confirmée, après la réception du bulletin d'inscription, les frais d'inscription doivent être payés dans les 7 jours. En cas de non-respect de ce délai, votre place pourrait être attribuée à un autre enfant sur la liste d'attente.

Une fois la place attribuée, la responsable enverra un e-mail de confirmation d'inscription aux parents, ainsi que diverses informations et fiche de renseignements à compléter. De plus, un premier entretien sera convenu.

Si les places demandées devaient être indisponibles au moment de la demande, le formulaire est intégré à la liste d'attente et les parents sont tenus informés si une place se libère en cours d'année.

Les inscriptions ainsi que les frais liés sont automatiquement renouvelées chaque année, sauf résiliation du contrat.

En cas de désistement lors de la première inscription et quel que soit le motif, les frais administratifs ne sont pas remboursés, ainsi que le premier mois.

## **7. Dépannages et accueils d'urgence**

Le jardin d'enfant est à disposition des parents en cas d'imprévu. Les parents peuvent appeler la responsable (**076 535 25 69**) pour vérifier la disponibilité de la place, le jour d'avant ou le matin même. Les fiches de dépannages à compléter sont disponibles au jardin et sur le site Internet.

Ces dépannages sont facturés à 75 CHF / matinée (durée de 4h30, collation incluse) et à 60 CHF / après-midi (durée de 4h00, goûter inclus).

Pour les enfants non-inscrits, ces frais sont à régler le jour même.

Pour les enfants inscrits à l'année scolaire, un rabais de 10% est appliqué aux tarifs de dépannage.

## **8. Adaptation**

L'enfant a besoin d'un temps d'adaptation pour s'adapter à un nouvel environnement. Une période d'adaptation est donc planifiée et organisée sur la première semaine de fréquentation de l'enfant, en collaboration avec les parents, lors de l'inscription définitive.

Un parent doit pouvoir rester disponible et souple pendant cette période, dans le cas où l'adaptation est vécue difficilement par l'enfant. Dans ce cas de figure, il peut être demandé au parent de revenir chercher son enfant plus tôt par rapport à la planification initiale, pour le bien de l'enfant.

Pour organiser le moment d'adaptation lors de la première semaine d'accueil au jardin d'enfant, les parents peuvent prendre contact avec la responsable.

Une adaptation plus progressive peut être prévue si nécessaire.

## 9. Affaires personnelles

Chaque enfant a besoin d'un sac avec son prénom contenant :

- des pantoufles
- des habits de rechange
- des couches et lingettes, si nécessaire, pour les enfants pas encore habitués aux toilettes.

Remarque : Il est très important d'habiller votre enfant en fonction du temps (casquette en été ; veste, gants et bottes en hiver), car des sorties quotidiennes sont prévues et par tous les temps.

Les jouets personnels (sauf doudous et objets de transition, aidant l'enfant à mieux se repérer et à intégrer le lieu) sont déconseillés, afin d'éviter tout risque de perte.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage concernant les vêtements et objets portés ou apportés.

## **10. Collation et goûter**

Le matin, une collation est proposée aux enfants (fruit et eau). L'après-midi, des fruits, biscuits ou produits laitiers ou compote avec eau sont donnés.

Les gâteaux et biscuits pour fêter les anniversaires sont les bienvenus ! Nous donnerons exceptionnellement des boissons sucrées pour les anniversaires et les jours de fête.

## **11. Allergies**

En cas d'allergies, il est important d'avertir l'équipe éducative et remplir la feuille de renseignements de votre enfant. Aucun aliment ne sera donné, sauf celui apporté par le parent.

Pour les enfants allergiques, les parents doivent fournir :

- un certificat médical attestant l'allergie
- un protocole de mesure de secours (daté et signé)
- un kit de secours (médicaments) qui restera au jardin d'enfants

## 12. Absences et maladie

L'absence d'un enfant doit être annoncée dès que possible par téléphone (**076 535 25 69**).

En cas de maladie d'un enfant, nous ne donnons pas de médicament. En cas d'ordonnance du pédiatre de l'enfant et afin qu'un médicament soit administré par l'équipe pédagogique, **une feuille de décharge** doit impérativement être signée au préalable (feuille téléchargeable et disponible au jardin).

En cas de maladie ou accident, les parents doivent être joignables. Si cela s'avère nécessaire, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant dans les meilleurs délais. Une tierce personne mentionnée dans la liste de renseignements peut également venir à votre place.

### Remarques :

- Les enfants avec fièvre (>38°C) ou souffrant d'une maladie contagieuse ne sont pas admis.
- L'absence d'un enfant ne donne pas lieu à un remplacement du jour d'accueil, de rabais ou déduction sur le tarif mensuel, car l'équipe éducative est malgré tout présente.

**En cas d'urgence**, les parents nous délèguent la responsabilité d'appeler le 144, afin que la prise en charge des enfants se fasse dans les meilleures conditions de sécurité. Les frais de transport et de prise en charge sont à la charge des parents. Les enfants doivent donc être assurés par leurs parents (maladie et accidents). Une feuille de décharge sera signée.

### 13. Tarifs

Les prix incluent les frais obligatoires des diverses collations.

Du lundi à vendredi (mercredi fermé) :

<i>Journée(s) ou demi-journée(s) fixe(s), à l'année</i>	<i>durée : 4h30</i>	<i>Pause</i>	<i>durée : 4h00</i>
	<i>7h30-12h00 matin</i>		<i>14h00-18h00 après-midi</i>
<b>1x/semaine</b>	264 CHF		224 CHF
<b>2x/semaine</b>	528 CHF		448 CHF
<b>3x/semaine</b>	756 CHF		672 CHF
<b>4x/semaine</b>	1056 CHF		896 CHF

*Ex. Des parents souhaitent inscrire leur enfant 2 matinées (528CHF) et 1 après-midi (224 CHF) par semaine = 528 + 224 = 752 CHF par mois*

*Les frais d'inscription, 1 fois par année, à chaque début d'année, sont de :*

- CHF 70 pour le premier enfant
- CHF 50 dès le deuxième enfant de la même fratrie que le premier.

*L'année débute avec la rentrée scolaire vaudoise et finit au mois de juillet de l'année suivante (fermeture 3 semaines durant l'été).*

## 14. Facturation

Les écolages mensuels, incluant les vacances, se font douze fois par année (de fin août à fin juillet). Les factures doivent être payées le mois précédent la période d'accueil, au plus tard le dernier jour de chaque mois pour le mois suivant, par E-Banking. Pour le confort de tous, pensez à faire un virement automatique. Nous remercions également de **mentionner le nom de l'enfant** lors du paiement.

<b>Destinataire :</b>	Les Petits Lamas
<b>Banque :</b>	PostFinance
<b>Numéro de compte :</b>	16-377777-2
<b>IBAN :</b>	CH37 0900 0000 1637 7777 2

Si les conditions de paiement ne sont pas respectées dès le 10<sup>ème</sup> jour du mois en cours, un rappel avec des frais supplémentaires s'élevant à 20 CHF sera envoyé et le montant total (frais de rappel + facture) devra être acquitté dans les 7 jours.

Le jardin d'enfants se réserve le droit de résilier le contrat passé avec les parents, si les conditions de paiements ne sont pas respectées, en cas de non-respect du règlement ou pour tout autre motif jugé valable par l'institution.

En cas de non-paiement des poursuites seront engagées.

## 15. Résiliation

Si une résiliation en cours d'année doit être annoncée, l'annonce doit se faire par écrit, pour la fin d'un mois, et 2 mois à l'avance. Les deux mois d'écolage restent dus.

## 16. Divers

- En cas de retard d'arrivée de votre enfant, s'il doit quitter plus tôt la structure ou si une tierce personne viendra le chercher, merci de nous avertir pour une meilleure organisation
- Tout changement d'adresse, de n° de téléphone ou de situation familiale doit être averti au plus vite à la responsable.
- La responsable est à disposition des parents pour échanger avec eux concernant leur enfant, notamment sa santé, son développement, son comportement ou en cas de difficulté rencontrée. Ainsi, elle peut être amenée à vous demander un entretien durant l'année.
- Le jardin d'enfants se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications au présent règlement. Les parents en seront informés par courriel.

## 17. Contact

Joignable par téléphone du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00, sauf les mercredis ou par mail.

Personne de contact :       Bethy Michaud  
N° de téléphone :            076 535 25 69  
e-mail :                        [info@lespetitslamas.ch](mailto:info@lespetitslamas.ch)  
internet :                     www.lespetitslamas.ch

**En signant le présent règlement, vous confirmez avoir lu et approuvé celui-ci, d'avoir contracté une assurance maladie et accident, ainsi qu'une responsabilité civile pour votre enfant. Vous certifiez, par ailleurs, que vos informations indiquées dans tous les documents sont complètes et exactes.**

Lieu, date

.....

Signature du (des) parents

.....

.....